



Mérignac

10.04.2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campements et squats : « il est urgent de faire preuve de fermeté et d'humanité »

A l'occasion d'un point presse ce matin, le Maire de Mérignac a souhaité mettre en lumière les enjeux liés à l'occupation illégale du domaine public et privé par les gens du voyage et les Roms. Alain Anziani tire la sonnette d'alarme : les moyens dont disposent les maires pour agir sont trop limités. Les conséquences sanitaires, financières et sociales de ces squats et campements sont lourdes et complexes à gérer pour les villes. Les nuisances subies par les habitants sont également très importantes. Alain Anziani a souligné qu'il est urgent de faire preuve de fermeté et d'humanité, et a rappelé le volontarisme de Mérignac sur les projets d'aire de grand passage et d'Espace Temporaire d'Insertion (ETI).

On comptabilise actuellement 5 campements de gens du voyage sur le territoire mérignacais (rue Newton / bassin d'étalement Innolin / rue du golf / Vert Castel 2 / rue Laplace). Ces occupations illicites soulèvent plusieurs problèmes : le coût du nettoyage des sites lorsqu'ils sont libérés, la dangerosité des branchements électriques, les fuites d'eau liées aux raccords sur les bouches incendie. Ces installations créent trop de nuisances pour les habitants.

Du fait de la non-conformité de la Métropole avec le schéma départemental des aires d'accueil et de grand passage, les procédures d'expulsion en urgence prévues par la loi ne sont pas mises en œuvre. Par conséquent, les propriétaires de terrains privés doivent se retourner vers la procédure judiciaire d'expulsion devant le Tribunal de Grande Instance, laquelle entraîne un délai moyen d'une quinzaine de jours avant que ne soit rendue l'ordonnance d'expulsion. Le Préfet doit ensuite être saisi pour obtenir le concours de la force publique, lequel est rendu après demande d'une enquête de police. Dans cette phase les délais sont impossibles à prévoir, pouvant aller d'une à deux semaines à plusieurs mois, aggravant ainsi le préjudice subi par les propriétaires, les riverains ou les entreprises.

Lorsque ces installations ont lieu sur le domaine de la Ville, la police municipale peut verbaliser les véhicules et les caravanes au titre des règles régissant le stationnement. La verbalisation n'est pas possible sur les terrains privés ou appartenant à Bordeaux Métropole.

Pour être en conformité avec le schéma départemental, il faudrait créer 140 nouvelles places sur les aires d'accueil en Gironde. Dans la Métropole, la Commission Consultative des Gens du Voyage qui s'est tenue le 25 octobre dernier fait apparaître qu'il manque 20 places à Pessac (en raison de l'implantation des hôpitaux de Bordeaux de Haut Lévêque et Xavier Arnoz) et 30 places sur la rive droite.

Concernant les aires de grand passage, 700 places sont à créer sur le Langonnais, le Libournais et la Métropole. La nécessité de créer deux nouvelles aires dans l'agglomération bordelaise est confirmée : Mérignac a réitéré à plusieurs reprises sa volonté d'en accueillir une. Un terrain est identifié avenue Marcel Dassault. Une autre serait à l'étude sur la rive droite.

Les squats et camps occupés par les Roms posent d'autres questionnements. Selon une étude de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), Bordeaux serait la 3^{ème} métropole au plan national concernée par le nombre de squats derrière Nantes et Aix-Marseille Provence. A Mérignac, on compte actuellement deux camps identifiés (face à MSF / rue Nicolas Leblanc) et cinq squats dans des maisons. Les problèmes liés à l'insalubrité sont encore plus compliqués à gérer en raison de la durée des installations.

Mérignac réaffirme sa volonté d'accueillir un Espace Temporaire d'Insertion (ETI). Un terrain, près de la sortie 12, a déjà été identifié pour lancer le projet. Expérimentés avec succès à Strasbourg, ces espaces d'accueil sont destinés aux familles roms qui auront fait le choix d'accepter une proposition d'insertion globale et de respecter les engagements qu'elle implique, notamment la scolarisation des enfants. Cette opération pourrait voir le jour en 2019. Face à l'inertie des pouvoirs publics et aux conditions de vie misérables des Roms, Alain Anziani estime qu'il est temps d'inventer une solution conciliant fermeté et humanité. Si les collectivités sont en première ligne pour agir, l'Etat doit accorder les financements nécessaires notamment en mobilisant les fonds européens dédiés à l'accueil des populations migrantes.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com